

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2023

Affichage : 12/10/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

DÉPARTEMENT DE L'EURE
CANTON EVREUX NORDMAIRIE
DE
GRAVIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 02 Octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

**DATE DE
CONVOCATION**

25 septembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice	27
Présents	23
Votants	25

Objet :

COTE
RESTAURATION
Marché « Fournitures
de repas restaurant
scolaire » : avenant 1

Etaient présents :

Didier CRETOT, Florence DAMERON, Christophe LATOUCHE, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Manuel CRETOT, Pascal LEVEAU, Brigitte RICAUX, Sonia LEMASSON-BAUMANN, Xavier LORDET, Pascal DOAT, Florence PIQUET, Yann LEMASSON, Nicolas PALOC, Marcel VANOT, Maxime HUMBERT, Jean-Pascal LECOQ, Brigitte BOULAT-DAUFRENE, Géraldine VALOUR, Jean-Luc TANQUEREL, Claire MOURAUD

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr BENOUDA Abdelkader à Mr PERREAU David
Mr WATEL Patrik à Mr LECOQ Jean-Pascal

Absents :

Mme DUCHESNE Jocelyne
Mme LEBLANC-GONSARD Gwendoline

A été élu secrétaire de séance :

Mr LEMASSON Yann

Vu le Code de la Commande Publique

Vu la délibération du 20 juin 2022 désignant COTE RESTAURATION titulaire du marché « Fourniture de repas au restaurant scolaire » pour 1 an renouvelable 1 fois,

Vu la demande expresse de la Société COTE RESTAURATION de revaloriser les prix à hauteur de 6,80%

Considérant qu'il convient de réviser les prix à la date d'anniversaire conformément au marché conclu,

Considérant que l'indice indiqué dans le marché n'existe plus, et, qu'il convient de le remplacer

Considérant qu'au vu des contraintes économiques dans le domaine de la restauration scolaire, et du coût de l'énergie, qu'il convient de trouver un accord avec le titulaire du marché

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'APPROUVER l'avenant n°1 du marché « Fourniture de repas au restaurant scolaire » avec la société COTE RESTAURATION, joint en annexe, statuant sur 3 points :

- Suppression de la limite de revalorisation à 2% intégrée dans l'acte d'engagement
- Remplacement de l'indice supprimé par celui référencé 001763782
- Intégrer une clause de revoyure à 6 mois selon l'évolution des prix alimentaires

Article 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'un-e de ses représentant-es à signer tout document relatif à ce marché

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié conforme

Pour le Maire empêché,

Madame Florence DAMERON 1^{ère} adjointe



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "DAMERON", written over a horizontal line.